

LA GESTION DES ACCIDENTS DE PLUS DE 2 VÉHICULES EN CONVENTION IRSA

S'approprier la méthodologie de traitement des sinistres

1 JOUR, 7 HEURES

ASSURANCE DOMMAGES

CODE : AAD30

Objectifs de la formation

Identifier les cas de règlement de sinistres matériels impliquant 3 véhicules et plus dans le cadre de la convention IRSA

Améliorer sa technique conventionnelle

Identifier et mettre en œuvre les règles et procédures de gestion applicables

Parmi nos formateurs

- **BAKALEM Cécile**
Consultante formatrice,

Public concernés

- Gestionnaires de contrats ; Gestionnaires sinistres matériels ; Chargés d'indemnisation automobiles matériels ; Rédacteurs sinistres ; Chargés de clientèle ; Agents généraux ; Courtiers ; Experts

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 995,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 1 060,00 €HT

La gestion conventionnelle en IRSA des sinistres automobiles a pour but de faciliter et accélérer l'indemnisation des victimes et réduire, par là même, les frais généraux des entreprises d'assurance. Elle organise les recours entre les assureurs. Pour assurer correctement son rôle de gestionnaire à l'interface de la société d'assurance et de la personne assurée, le conseiller doit posséder une parfaite connaissance de la convention IRSA et notamment des cas particuliers impliquant plus de 2 véhicules afin de procéder ensuite efficacement aux recours.

Rappeler les objectifs, le fonctionnement général et les règles communes de gestion de la convention IRSA

- La genèse de La Convention IRSA (indemnisation directe de l'assuré et de recours entre sociétés d'assurance automobile), et le principe de base : l'indemnisation directe des assurés (IDA)
- La notion d'implication des véhicules dans les accidents de la circulation en IRSA

- L'évaluation des dommages
- Les modalités d'exercice des recours et de son assiette
- Les chocs contre chose inerte
- Les ensembles routiers

Quiz | Évaluation des connaissances de cette partie

Identifier et intégrer les spécificités du titre 4 de la convention IRSA : les collisions en chaîne

- Caractériser la typologie d'accident : collision en chaîne
- Cerner le champ d'application et les conditions de mise en œuvre du titre 4
- Expliquer le droit a recours et les conditions de son déploiement

Cas pratique | A partir de constats amiables et d'une déclaration circonstanciée des protagonistes, en déduire les responsabilités et si l'assureur doit exercer un recours

Identifier et intégrer les spécificités du titre 5 de la convention IRSA : les carambolages

- Caractériser la typologie d'accident : les carambolages
- Cerner le champ d'application et les conditions de mise en œuvre du titre 5
- Définir le principe et le rôle du Meneur de jeu et détailler les modalités de sa désignation
- Détailler les modalités selon lesquelles le meneur de jeu doit établir le « tableau de répartition » : détail des colonnes (dommages, coefficients, autres dommages), calcul des montants de « droit a recours », « dettes » et « bilans »
- Appréhender les étapes d'envoi du tableau, ses effets et son exécution
- Lister les cas d'exceptions à l'établissement d'un tableau

Cas pratique | Analyse de constats, détermination du droit à indemnisation de l'assuré, du droit à recours, établissement du tableau de répartition et l'indemnisation des victimes

Dates

Classe virtuelle	Paris
11/03/2025	11/03/2025
17/06/2025	17/06/2025
10/09/2025	10/09/2025
12/11/2025	12/11/2025

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistiqueformations@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.